



Pôle métropolitain du Genevois français

Le Pôle Métropolitain coordonne et initie les actions des membres, répond aux problématiques du territoire, tout en étant un interlocuteur privilégié auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Canton de Genève.

La Loi du 16 décembre 2010, portant sur la réforme des collectivités locales, a institué la création des pôles métropolitains qui permettent l'association d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

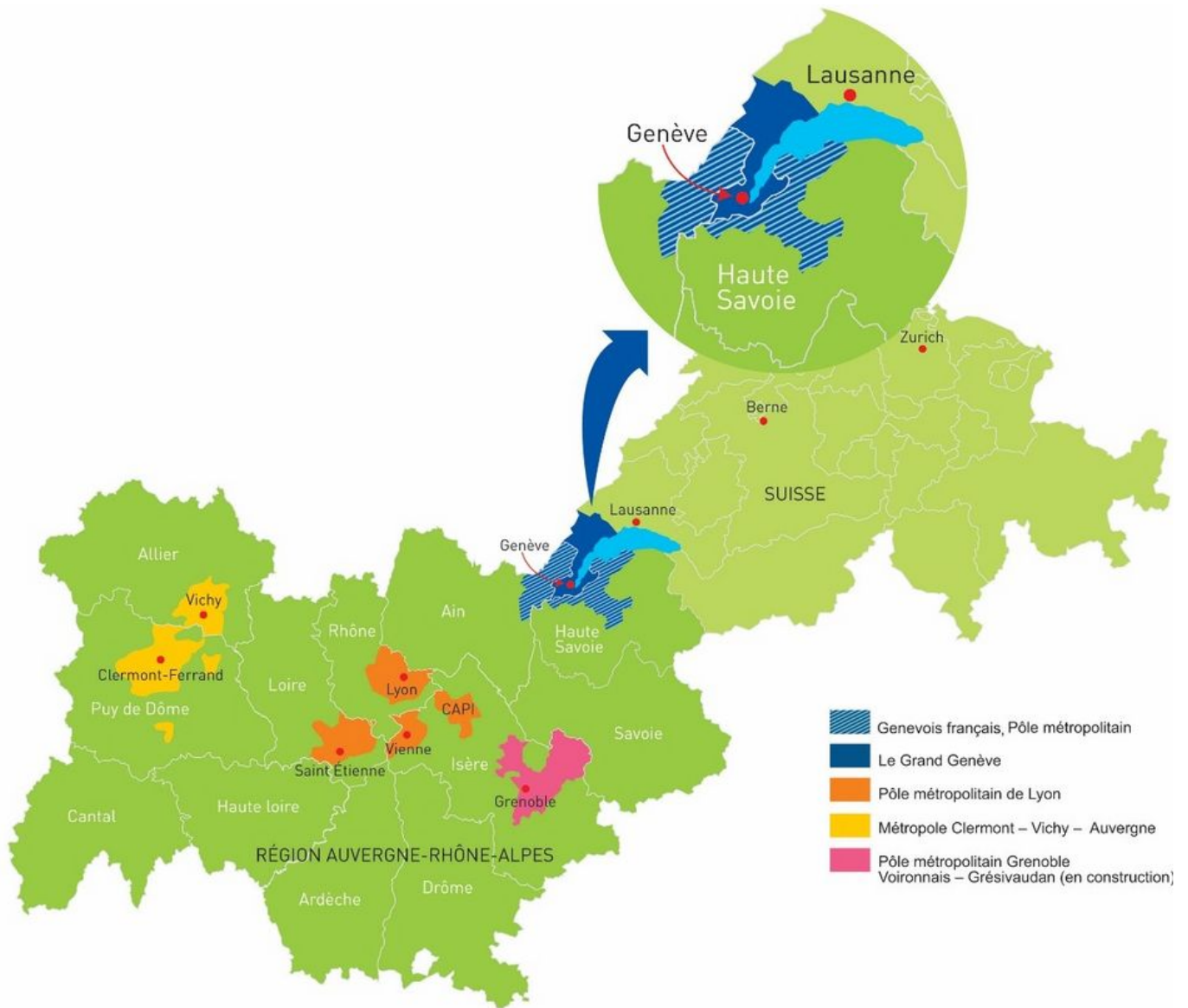
Chiffres clés



- > **413 000 habitants** (chiffre 2017),
- > **huit intercommunalités,**
- > **117 communes.**



L'ARC s'est engagé dans la transformation de ses statuts, évoluant ainsi de Syndicat mixte à Pôle métropolitain.



Territoire

Le Genevois français devient ainsi le 4ème Pôle métropolitain sur le territoire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, après :

- Pôle métropolitain du G4 – Lyon, Saint-Etienne Métropole, CA Porte de l’Isère, ViennAgglo
- Métropole Clermont – Vichy – Auvergne
- Pôle métropolitain Grenoble – Voironnais – Grésivaudan (en construction)

Trois domaines d'actions prioritaires

Au travers de ce nouvel accord, les partenaires du Pôle métropolitain s’engagent sur **trois domaines d’intervention**

prioritaires, afin de de mener des « actions d'intérêt métropolitain » au service des citoyens du Genevois français :

- > La mobilité,
 - > L'aménagement du territoire et la transition énergétique,
 - > Le développement économique,
-

Mairie de Saint-Julien-en-Genevois

1 Place du Général de Gaulle, CS 34103
74164 Saint-Julien-en-Genevois

La Mairie vous accueille :

du lundi au vendredi : 8h30-12h et 14h-17h

Nous contacter :

04.50.35.14.14

<https://www.st-julien-en-genevois.fr/ville-institution/territoire/pole-metropolitain-du-genevois-francais-801.html>